

SEANCE DU 3 MAI 2018

Le Conseil municipal de la Commune de BERNEUIL (Haute-Vienne) s'est réuni à la Mairie, le 3 mai 2018, à vingt heures et trente minutes, sous la présidence de M. Guy MERIGOUT, Maire, selon la convocation en date du 19 avril 2018.

Ludovic BOOS a été désigné secrétaire de séance.

Présents : MERIGOUT Guy, DINCQ Martine, CHALIVAT Gérard, BOOS Ludovic, BOYER Eliane, VAUZELLE Gérard, BESSAGUET Anthony, LIMOUSIN Stéphane.

Absentes : CHEVALLIER Isabelle, GANDOIS Sylvie

ORDRE DU JOUR :

- Approbation de l'adhésion de la Croix-sur-Gartempe au SYGESBEM et modification des statuts
- Motion de soutien aux représentants du conseil d'administration du lycée Jean GIRAUDOUX de Bellac
- Participation communale aux séjours de vacances FOL pour les enfants de la commune
- PACT : demande de subvention pour le projet autour du développement durable (spectacle du 24 mars, ateliers pour les élèves de l'école)
- Revitalisation du centre-bourg : précisions sur demande de subvention
- Déclassement d'une portion de voie communale, suite à une demande d'acquisition (vc 112 – les mails)
- Vente de parcelle ancienne portion de voie communale n°112

- Questions diverses : travaux du quartier de l'église, travaux du cimetière, incivilités dans la commune...

Approbation du compte-rendu de la séance précédente.

2018/26-1 APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CROIX-SUR-GARTEMPE AU SYGESBEM (Syndicat intercommunal de gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de Bellac et Mézières sur Issoire) ET MODIFICATION DES STATUTS

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu la délibération en date du 01/03/2018 de la commune de La Croix sur Gartempe, demandant son adhésion au Syndicat Intercommunal de Gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons des Bellac et Mézières sur Issoire (SYGESBEM) pour la section voirie.

Vu la délibération, du comité syndical du SYGESBEM en faveur de cette adhésion.

Vu l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel les conseils municipaux des communes membres du SYGESBEM, doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette adhésion qui impliquera la modification des statuts découlant de l'arrêté préfectoral du 22 août 2013.

Je vous propose donc, après en avoir délibéré, de décider :

- ❶ D'accepter l'adhésion de la Commune de LA CROIX SUR GARTEMPE pour la section voirie,
- ❷ D'accepter la modification des statuts du SYGESBEM qui en découle,

Approuvé à l'unanimité.

2018/27-2 MOTION DE SOUTIEN AUX REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN GIRAUDOUX DE BELLAC

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le maire fait lecture du courrier envoyé par les représentants du conseil d'administration du lycée Jean Giraudoux de Bellac concernant la baisse de la dotation globale horaire que subit celui-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter une motion de soutien aux représentants du conseil d'administration du lycée et demande à Mme la Rectrice d'allouer le nombre d'heures suffisant pour :

- Maintenir 4 classes de 1^{ère} générale
- Donner la possibilité à tous les élèves de bénéficier du nombre d'heures officiel dans chacune des matières
- Le dédoublement dans certaines disciplines (français, mathématiques, langues vivantes en seconde...)
- Maintenir l'offre éducative (section euro-mathématiques, option Théâtre,...)
- Construire un projet d'établissement viable avec des enseignants qui s'investissent donc qui ne sont pas contraints d'assurer des services sur plusieurs établissements

Nous souhaitons que nos jeunes puissent continuer à fréquenter un lycée à taille humaine, au climat scolaire serein qui concilie exigence et bienveillance pour leur permettre à tous de réussir.

2018/28-3 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Afin de satisfaire d'éventuelles demandes d'aide aux vacances formulées par des parents pour le départ en colonie de vacances de leurs enfants,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder pour chaque enfant allant en colonie de vacances une aide de 5 € par jour et ce pendant 21 jours maximum.

Cette participation s'appliquera pour les séjours d'été et sera accordée pour tous les enfants de la commune.

Elle sera versée directement à la Fédération des Œuvres laïques de la Haute Vienne.

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6713 du budget communal.

2018/29-4 DEMANDE DE SUBVENTION PACT (Pays du Haut Limousin : DRAC-REGION) POUR PROJET CULTUREL TRANSVERSAL AYANT POUR THEME LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Monsieur le Maire expose le projet culturel modifié avec le détail des nouveaux devis, suite à l'ajournement du dossier lors de commission locale de développement culturel PACT en date du 30/08/2017.

Aussi, le projet initialement prévu le 24 Mars qui avait pour ambition de croiser les publics à travers expositions & interventions de la Chambres d'Agriculture, Limousin Nature Environnement, le label ECOCERT, et le spectacle de la Compagnie Martingale en partenariat avec le Théâtre du Cloître, se voit consolidé sur la période Mars-Juin 2018 avec la mise en œuvre auprès de l'école de :

- séances de lecture publique par Lirambulant (librairie itinérante) autour de la thématique du spectacle de la Tournée de Pays,
- l'intervention d'artistes plasticiens, avec pour objet la réalisation d'un maquettage s'inspirant de techniques de land'art,

L'opération s'achèvera par un vernissage du travail des élèves coordonné par les artistes professionnels.

Le projet retravaillé est évalué à la somme de 3 905,6 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant	Intitulé	Montant
Dépenses artistiques dont :	3 905,6 €	Autofinancement du maître d'ouvrage dont :	1952,8 €
- Lir'ambulant (atelier lecture)	150 €	- Fond propre de la commune	1 542,6 €
- Achat de spectacle « Tournée de Pays »	2 110 €	- Recettes propres : billetterie, buvette/restauration	410,20 €
- Florence LASPADA (artiste plasticienne / ateliers)	1 645,60 €	Subvention PACT Pays du Haut Limousin (DRAC/Région)	1 952,8 €
TOTAL	3 905,6 €	TOTAL	3 905,6 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le maire à redéposer le dossier modifié, solliciter les subventions afférentes, et signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet.

2018/30-5 DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE POUR LA MISSION DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Le conseil municipal souhaite redynamiser son centre-bourg qui a perdu de son attractivité. Des démarches auprès du Pays du Haut Limousin ont été entreprises en ce sens. Afin de réfléchir à ce projet, le conseil municipal voudrait associer les habitants, commerçants, associations à travers une démarche participative pour co-construire un projet global.

Pour ce faire, la commune est accompagnée par l'association du Pays du Haut Limousin et par le CAUE d'une part et envisage l'appui, d'autre part, d'un bureau d'études.

Ce dernier serait chargé d'animer la démarche participative, aider à la définition d'un plan d'actions détaillé, chiffré et phasé du projet.

Les dépenses prévisionnelles sont de 30 000 € hors taxe pour contracter avec un bureau d'études disposant des compétences nécessaires.

Le plan de financement de l'action est le suivant :

- programme LEADER du GAL du Pays du Haut Limousin à hauteur de 80% : 24000€
- Autofinancement de la commune à hauteur de 20% : 6000€

Après avoir entendu l'exposé, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- Le recours à un bureau d'études pour mener la mission d'accompagnement de la démarche participative, l'élaboration d'un plan d'actions et le pré-programme de redynamisation du centre-bourg
- Le plan de financement présenté,
- Et autorise le Maire à solliciter une demande d'aide dans le cadre du programme européen Leader du GAL du Pays du Haut Limousin et à lancer l'étude.

2018/31-6 DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE (VC 112)

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)

Considérant la demande d'acquisition d'une portion de la voie communale n°112 de M et Mme EVANS, portion d'une contenance d'environ 67.7 m².

CONSIDERANT que cette portion ne dessert que leur propriété,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où cette portion ne dessert que leur propriété et que la vente de cette portion n'affectera pas le public,

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- CONSTATE la désaffectation de cette portion de parcelle,
- DECIDE du déclassement de la portion de la Voie communale n° 112 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

2018/32-7 VENTE D'UNE PARCELLE (EX PORTION DE VC 112)

Nombre de conseillers en exercice	10	Votants :	8	Pour :	8
Présents :	8	Exprimés :	8	Contre :	0

M. le maire expose au conseil que la portion de la voie communale n°112, dont les EVANS ont demandé l'acquisition appartient dorénavant au domaine privé de la commune, suite au déclassement dont elle a été l'objet,

Le conseil municipal,

Vu la délibération de déclassement de la portion de voie communale n°112,

Considérant la demande d'acquisition des EVANS,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Considérant que cette parcelle n'est d'aucune utilité à la commune,

A l'unanimité,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de cette parcelle de de gré-à-gré,

Le charge, en particulier, de faire numéroter cette parcelle par un géomètre, dont la charge sera répercutée aux acquéreurs, et d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Le conseil municipal souhaite que cette parcelle soit vendue au prix forfaitaire de 200 €.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux du quartier de l'église : le marquage au sol et l'enfouissement des lignes téléphoniques ne sont pas encore réalisés. Le marquage est prévu dans le mois.

Aménagement des allées du cimetière : le problème de stabilité a été traité. Les travaux sont réalisés et payés.

Incivilités dans la commune : le maire est allé porter plainte contre une personne déjà connue des services de police pour un dépôt sauvage d'ordures et encombrants à côté du hangar communal. Un arrêté municipal a été pris pour empêcher le dépôt sauvage d'ordures, de déchets verts et d'encombrant sur le territoire de la commune, il a été affiché dans plusieurs endroits afin que la population en ait connaissance. En effet, plusieurs autres dépôts avaient été constatés dans différents lieux de la commune.

Il est décidé de lancer l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde. Le comité de pilotage est formé du Maire, de la secrétaire de mairie et de trois conseillers municipaux : Mme Eliane BOYER et MM Gérard CHALIVAT et Gérard VAUZELLE.

Le maire fait le résumé de la réunion d'information organisée par l'AMF sur le RGPD (règlement – européen- général de protection des données) auquel la commune va devoir se conformer.

Une consultation d'entreprises a été lancée sur l'acquisition d'un souffleur. La date de clôture de celle-ci est le 4 mai.

L'Association Prévention routière propose une séance de sensibilisation aux risques routiers au profit des seniors. Cette manifestation a pour but de sensibiliser les conducteurs aux risques liés aux habitudes de la conduite ainsi qu'à certains comportements pour permettre de conduire le plus longtemps possible et de réactualiser ses connaissances concernant le code de la route. La municipalité a fait le choix de proposer cette action à ses citoyens concernés, le mercredi 23 mai à 14h à la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h30.

7 délibérations ont été prises.

2018/26-1 APPROBATION DE L'ADHESION DE LA CROIX-SUR-GARTEMPE AU SYGESBEM (Syndicat intercommunal de gestion de la voirie et du transport scolaire des cantons de Bellac et Mézières sur Issoire) ET MODIFICATION DES STATUTS

2018/27-2 MOTION DE SOUTIEN AUX REPRESENTANTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN GIRAUDOUX DE BELLAC

2018/28-3 PARTICIPATION COMMUNALE AUX SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES

2018/29-4 DEMANDE DE SUBVENTION PACT (Pays du Haut Limousin : DRAC-REGION) POUR PROJET CULTUREL TRANSVERSAL AYANT POUR THEME LE DEVELOPPEMENT DURABLE

2018/30-5 DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE POUR LA MISSION DE REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

2018/31-6 DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIE COMMUNALE (VC 112)

2018/32-7 VENTE D'UNE PARCELLE (EX PORTION DE VC 112)